Maintenance préventive et curative du matériel frigorifique

-contrat à compter du 01/01/2022 de 1 an pouvant être reconduit 2 fois par tacite reconduction. La durée totale du contrat ne pourra pas dépasser 36 mois.

-prix ferme et non révisable durant les 36 mois, sinon indiquer la formule de révision annuelle

-matériel situé au collège Jules LEQUIER à Plérin (22190)

**-liste du matériel** -1 chambre froide positive BOF

-1 chambre froide positive légumes

-1 chambre froide positive viande

-1 chambre froide positive déchets

-1 chambre froide négative

-1 armoire froide 1 porte inox

-1 armoire froide 2 portes inox

-1 cellule de refroidissement rapide

-1 tour réfrigérée prépa froide

-1 prépa froide

-2 vitrines réfrigérées de 2 groupes

-1 salad bar au self

-2 armoires négatives au self

-**vérification du matériel en préventif**

-production de froid

-vérification et contrôle général des produits frigorifiques

-vérification des condenseurs

-contrôle des ventilateurs condenseurs

-vérification des fixations et supports

-nettoyage des condenseurs

-changement des déshydrateurs ou cartouches déshydratantes si nécessaire

-contrôle des organes de sécurité

-contrôle d’étanchéité des circuits frigorifiques

-contrôle acidité de l’huile avec vidange si nécessaire

-chambres froides

-contrôle des coffrets électriques,régulateurs de température et resserrage des connexions

-vérification du bon fonctionnement des régulations et automatismes

-contrôle des écoulements d’eau

-contrôle des moteurs des ventilateurs évaporateurs et électrovannes

-vérification des dégivrages et organes de dégivrage

Armoires électriques

-contrôle des armoires électriques et resserage des connexions

-contrôle général de l’armoire de distribution pour les évaporateurs

Evaporateurs

-démontage et nettoyage des bacs d’évaporateurs de chaque local hors chambre froide négative

-nettoyage des grilles d’évaporateurs

-L'ajout d'un nouveau matériel fera l'objet d'un avenant

-l'ensemble du matériel listé fera l'objet d'une inspection annuelle lors d'une date convenue d'un commun accord entre le collège et le titulaire du marché et de 3 visites supplémentaires sur prépa froide et chambre froide déchets pour nettoyage des évaporateurs

-le titulaire du marché fournira un rapport de vérification sous forme papier ou numérique

-**vérification du matériel en curatif**

-le dépannage se fera du lundi au vendredi dans un délai de 8 heures à compter de la demande

-**dispositions communes**

-tant en préventif qu’en curatif, le déplacement et la main d’œuvre seront inclus dans la redevance annuelle du contrat

-tant en préventif qu’en palliatif les pièces détachées feront l'objet d'une facturation séparée après accord du collège sous la forme d'un devis si le montant est conséquent

-après chaque visite, le collège signera le bon d'intervention et en gardera un exemplaire

**-documents à joindre**

-l'entreprise soumissionnant devra, obligatoirement, avant la clôture de l'appel d'offre visiter le matériel et remplir l'attestation de visite jointe. Cette visite se fera sur rendez vous auprès du collège.

.